

Date de la convocation: 12/06/2024

Nombres d'administrateurs: 13

Présents: 9 Absents: 2

Absents représentés : 2

Votants: 11

Pour: 11 Contre : 0 Abstention : 0

> Numéro: 2024-022

OBJET:

Caisse d'Allocations Familiales - Avenant à la Convention d'objectifs et de financement signée en date du 1er janvier 2022 pour l'équipement « MA LOS PICHONETS SERVIAN »

> Secrétaire de séance : Bénédicte DAVOISE Directrice CCAS

## Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

la présente Informe que délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 20/06/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Envoyé en préfecture le 20/06/2024 Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024



ID: 034-263400640-20240617-2024022-CC

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT donne pouvoir à Véronique FRYDER AMEE, Bernard BLANC donne pouvoir à Marie-Laure BELTRAN

Membres absents: Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation pour l'équipement Crèche Multi-Accueil Los Pichonets,

Il est nécessaire de signer un avenant de portée générale, modifiant la convention d'objectifs et de financement établie le 11 janvier 2022, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

## Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve l'avenant de la Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « MA LOS PICHONETS SERVIAN » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, signée en date du 1er janvier 2022.

Article 2: autorise M. Le Président à signer l'avenant à ladite Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « MA LOS PICHONETS SERVIAN ».

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S. Christophe THOMAS

